

# Jusqu'à 100€ remboursés sur votre facture

**Offre valable du 01/07/2017 au 28/08/2017 inclus**

## Détail de l'offre de remboursement

**RED by SFR vous rembourse jusqu'à 100 € sur les frais de résiliation de votre ancien fournisseur d'accès Internet.** Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement sur votre première facture suivant votre participation à l'offre de remboursement ou si votre ligne est inactive au moment du remboursement.

## Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes Nouveau Client RED by SFR encore engagé chez votre ancien fournisseur d'accès Internet  
**OU**
- Vous êtes Ancien Client SFR ou RED by SFR ayant déménagé il y a moins de 6 mois

## Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur [odr.red-by-sfr.fr](https://odr.red-by-sfr.fr) dans les 60 jours suivant votre achat.

- Saisissez votre identifiant et mot de passe RED by SFR
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
  - Si vous êtes Nouveau Client RED by SFR :  
Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement.
  - OU**
  - Si vous êtes Ancien Client RED by SFR ou SFR ayant déménagé il y a moins de 6 mois :  
Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre box précédente datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais de résiliation.
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier.

## Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 4 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur <https://odr.red-by-sfr.fr>

**Conditions de l'offre de reprise d'engagement :** valable du 01/07/2017 au 28/08/2017 pour toute nouvelle souscription à une offre RED box, RED box Fibre ou RED box Très Haut Débit (hors clients déjà abonnés SFR ou RED et hors changement d'offre) ou pour tout client ayant résilié leur offre box de SFR ou RED depuis moins de 6 mois et ayant changé d'adresse (numéro de rue différent à minima). Remboursement, dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe). Offre non valable pour un changement d'offre.